

FICHE D'AUTO - EVALUATION
destinée aux familles
Année scolaire 2009-2010

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse auprès du chef d'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

• SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge :	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points

• A - Reportez dans la case ci-contre le nombre de points de charge correspondant à votre situation (= chiffre situé sous le nombre d'enfants)	→	
• B - Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez ci-dessous le nombre de points correspondant à votre situation :		
Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2009 *classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP)	→	2
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	→	1
Père et mère du candidat boursier tous les deux salariés	→	1
Conjoint en congé longue maladie, ou percevant une pension d'invalidité ou l'AAH et n'exerçant pas une activité professionnelle	→	1
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	→	1
Enfant au foyer âgé de moins de 20 atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	→	2
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	→	3
• Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille (A+B) :	→	

• RESSOURCES DE LA FAMILLE :

• reportez ci-dessous le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt sur le revenu de 2007 :

REVENU FISCAL DE REFERENCE :	€
-------------------------------------	---

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous) : si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, vous êtes invités à retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant. Ce dossier devra être complété et remis au même secrétariat dans les plus brefs délais.

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	11 151	12 390	13 629	14 868	16 107	17 346	18 585	19 824	21 064	22 303

Total des points de charge	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	23 542	24 781	26 020	27 259	28 498	29 737	30 976	32 215	33 454	34 693

Total des points de charge	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
Plafond des ressources de 2007 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	35 932	37 171	38 410	39 649	40 888	42 127	43 366	44 605	45 844	47 083

N.B.- Toutefois, si la situation familiale a fortement évolué depuis 2007, entraînant une diminution importante des ressources, il est conseillé de remplir un dossier.